

NUMEROS UTILES

Mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, samedi de 9h00 à 12h00 ☎ : 02.98.92.50.23 www.plonevez-porzay.net ou courriel : mairie-plonevez-porzay@wanadoo.fr		
Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	ZA Stang ar Garront, Rue Camille Danguillaume Châteaulin	02.98.16.14.00
Enedis	Dépannage - urgences 24h/24h	09.72.67.50.29
Office de tourisme		02.98.92.53.57
Eau potable	Véolia – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	09.69.32.35.29
Assainissement	Saur – du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00	02.77.62.40.09
Bibliothèque municipale	Mercredi et samedi : 10h à 12h / Vendredi de 16h30 à 18h30 / Dimanche de 10h30 à 12h	02.98.92.57.55
Relais Poste au « Bar Tabac le Porzay »	Du lundi au samedi de : 8h00-12h00 et 14h00-15h30 Fermé le jeudi	02.98.92.56.64
Vétérinaires	28 bis rue de la Presqu'île	02.98.92.50.24
Pharmacie du Porzay	1, allée du stade	02.98.92.50.34
Taxi du Porzay - Transport de malades assis 7 j / 7	David Daden	02.98.92.55.06 06.63.44.29.70
Ambulances - Services funéraires	Alain Jolec	02.98.81.27.28
Bac de collecte de vêtements	Services techniques – zone artisanale de Carn Ar Hoat	
Déchèterie	Du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 Fermé le mardi	02.98.92.57.58
Déchets de jardin	allée des Peupliers	
MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE		
Médecins	Vincent Bauta Clément Cogneau Marion Paugam Marine Roque	02.29.20.21.00
Infirmières	Permanence dès 8h30	Anne-Laure Brusq-Hirrien Stéphanie Bideau Régine Gérardi Dominique Robyn Laurence Duchillier 02.98.92.52.06 02.98.92.55.34
Kinésithérapeutes	Eric Peuziat Julie Scordia Claire Le Ny Maria Magda Gherasim	02.98.92.53.13 02.56.06.29.29
Diététicienne - Nutritionniste	Séverine Doué	02.98.27.88.57
Ostéopathe	Florian Fauchart	06.30.90.87.89
Pédicure / Podologue	David Cavarec	02.98.92.59.19
Urologue	Mardi matin	Olivier Develay 02.98.53.55.87
Sage-femme	Vendredi matin	Gaëlle Rouxel 02.29.20.21.00

INFORMATIONS COMMUNALES

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie le lundi 14 octobre 2024 à 20h00.

Indemnités de fonction

Le Maire rappelle que les fonctions d'élu local sont gratuites. Une indemnisation destinée à couvrir les frais liés à l'exercice du mandat est toutefois prévue par le Code général des collectivités territoriales dans la limite d'une enveloppe financière variant selon la taille de la commune. Son octroi nécessite une délibération.

Le Conseil municipal à l'unanimité, avec effet au 16 septembre 2024, propose de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions :

- de Maire au taux de 51.60 %
- des Adjointes au Maire au taux de 19.80 %

Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans le souci d'une gestion rapide et efficace, que le Conseil délègue un certain nombre de pouvoirs au Maire. L'Assemblée décide donc, à l'unanimité, d'accorder délégation au Maire pour la gestion des affaires les plus courantes. En cas d'empêchement du Maire, la suppléance sera assurée par le premier adjoint. Accord à l'unanimité.

Règlement intérieur Conseil municipal

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil Municipal doit établir son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation. Par délibération du 16 novembre 2020, le Conseil Municipal a adopté le règlement intérieur joint au présent projet de délibération et consultable en mairie. Il est proposé de reconduire le règlement existant.

Accord à l'unanimité

Centre Communal d'Action Sociale – CCAS – Election des administrateurs

Les CCAS jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques sociales en direction de la petite enfance, des jeunes en difficulté, des personnes âgées et des publics les plus fragiles et vulnérables. Le Maire rappelle que lors de la séance du 8 juin 2020, le conseil municipal a fixé à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, auquel on ajoute le président du CCAS (le Maire de droit). Le conseil d'administration doit respecter dans sa composition une obligation de parité, à savoir : être composé en nombre égal d'administrateurs issus de la société civile (« administrateurs nommés ») et d'administrateurs issus du conseil municipal (« administrateurs élus »).

Les représentants du conseil municipal sont élus au scrutin de liste. Une seule liste est proposée : Sylviane Pennaneac'h, Jeanne Hascoët, Véronique Lebon, Fabienne Tiennot, Catherine Le Meur, Nathalie Riou

Composition des commissions communales

Le Maire propose à l'assemblée de constituer les commissions communales et d'en désigner les membres. Le Maire et les Adjointes sont membres de droit de ces commissions.

Finances, marchés publics. Il est ici précisé que cette commission n'est pas la commission d'appel d'offres prévue par le code des marchés publics. Elle n'aura qu'un rôle consultatif concernant l'attribution des marchés publics à procédure adaptée.

Alain Pennober, Président, Fabienne Tiennot, Béatrice Hascoët, Jeanne Hascoët, André Fertil, Catherine Le Meur, Béatrice Le Bihan.

Enfance jeunesse, affaires sociales

Sylviane Pennaneac'h, Présidente, Nathalie Riou, Béatrice Le Bourc'h, Olivier Hénaff, Fabienne Tiennot, Jeanne Hascoët.

Urbanisme, bâtiments communaux

Pascal Bodéan, Président, André Piriou, Gilles Boutin, David Daden, Denis Floch'lay, Catherine Le Meur, Béatrice Le Bihan, Michel Le Menn.

Cadre de vie, vie associative

Véronique Lebon, Présidente, Jeanne Hascoët, Michel Le Menn, André Piriou, Béatrice Hascoët, Béatrice Le Bourc'h, Olivier Hénaff, David Daden, Nathalie Riou, Catherine Le Meur, Gilles Boutin

Aménagements et travaux

Jacques Le Page, Président, Jeanne Hascoët, André Fertil, André Piriou, Denis Floch'lay, David Daden, Catherine Le Meur, Gilles Boutin, Michel Le Menn, Béatrice Le Bihan.

Commission de marché en plein air

Alain Pennober, Président, Véronique Lebon, Sylviane Pennaneac'h
Accord à l'unanimité pour ces commissions.

Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère - SDEF

Titulaires : Véronique Lebon & Jacques Le Page.

Suppléants : Denis Floch'lay & Sylviane Pennaneac'h

SIVU du centre de secours de Douarnenez

Titulaire : Pascal Bodéan

Suppléant : Gilles Boutin

Référent sécurité routière : André Piriou

Correspondant défense : André Piriou

Accord à l'unanimité pour ces organismes.

SDEF convention rénovation prises éclairage de fin d'année

Il est nécessaire de remplacer plusieurs prises électriques fonctionnant sur le réseau d'éclairage public. Ces dernières servent au raccordement de l'éclairage de fin d'année.

Le SDEF propose la signature d'une convention financière pour effectuer les travaux.

	Montant HT	Montants TTC (TVA 20%)	Modalité de calcul de la participation communale	Financement du SDEF	Part communale		Imputation comptable au SDEF
					Total	dont frais de suivi	
ECLAIRAGE PUBLIC - Réparation	7 000,00 €	8 400,00 €	100 % du HT	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	131
TOTAL	7 000,00 €	8 400,00 €		0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	

Accord à l'unanimité

Dénomination de voie

La voie communale n° 12 allant de Kervel à Tréfeuntec n'est actuellement pas dénommée. Elle dessert au moins deux adresses auparavant raccrochées à l'adresse Kervel Izella. Il convient donc de dénommer cette voie. A l'unanimité, le Conseil décide de nommer cette voie, route de la côte.

Emprunt véhicule services techniques

Il est proposé de contracter un emprunt suite à l'acquisition d'un nouveau véhicule pour les services techniques.

Nous avons reçu deux offres : il est constaté qu'en tenant compte des frais de dossier, le coût du crédit de l'offre Crédit Agricole est de 2 468,20€ contre 2 530,40€ pour l'offre CMB Arkea.

A l'unanimité, le Conseil décide de retenir l'offre du Crédit Agricole.

ALERTE FAUX VENDEURS DE CALENDRIERS ET VOLS

La fin d'année approche ... et cette période rime avec étrennes, calendriers et porte à porte à domicile.

Certains individus indécents saisissent cette opportunité pour commettre des arnaques et divers larcins.

Depuis plusieurs jours, le Groupement de gendarmerie départemental du Finistère enregistre ainsi des vols par ruse au préjudice de personnes âgées.

Manière d'opérer : le ou les individus démarchent, à domicile, les personnes âgées en prétextant vendre des calendriers. Ils détournent l'attention de la victime, s'introduisent dans le domicile et en profitent pour dérober de l'argent ou des bijoux.

Pour vous prémunir de ces faux vendeurs de calendriers qui se réclament de divers organismes (poste, pompiers, éboueurs, associations caritatives, mairie ou communauté d'agglomération...) et qui n'ont cependant aucun lien avec ces organismes officiels, la Gendarmerie du Finistère vous rappelle quelques règles simples :

- ne pas laisser entrer un inconnu à l'intérieur de votre domicile ;
- demander au vendeur sa carte professionnelle ;
- vérifier que le logo officiel de l'institution figure sur le calendrier ;
- ne répondez pas aux questions indélicates : « Vous vivez seule ? ; Vous avez de la famille dans le coin ? ; Vous avez bien quelques économies chez vous ? ... »
- ne pas hésiter à alerter les personnes âgées ou isolées de votre entourage de ce type de démarchage ;
- signaler tout comportement suspect ou insistant en composant immédiatement le 17.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Samedi 19 octobre à 15h, salle municipale, la bibliothèque organise une séance sur le *Remembrement* en présence de Nicole Le Garrec, avec le soutien de la municipalité et en partenariat avec le Port-Musée de Douarnenez et le musée de Bretagne à Rennes.

1^{ère} partie : l'étape du remembrement ⇒ diffusion d'un film réalisé par Armand Chartier en 1964 (30mn) – Ministère de l'agriculture, les films du Centaure.

2^{ème} partie : le remembrement ⇒ diaporama réalisé par Félix et Nicole Le Garrec en 1974 (30mn). Initié dans les années 50, le remembrement, opéré à vaste échelle, a transformé les paysages de Bretagne et d'ailleurs et donc du Porzay et au-delà.

Entrée libre. Pot de l'amitié à l'issue de la séance.

Samedi 26 octobre à 11h, inauguration par M. le Maire de l'exposition :

« La bibliothèque municipale a 40 ans ».

Souvenirs ou découvertes... L'exposition sera visible aux heures d'ouvertures jusqu'au dimanche 3 novembre aux heures d'ouverture. Pour fêter cet anniversaire un pot sera servi lors de l'inauguration. Venez nombreux.

VIE ASSOCIATIVE

OCTOBRE ROSE

Les associations « Jeudis créatifs » et « Trotte sentiers de la Baie » se mobilisent ensemble contre le cancer du sein et organisent pour cette occasion un challenge sportif et solidaire le dimanche 27 octobre.

Inscriptions de 8h30 à 10h30 au complexe sportif. Participation : 6€.

Trois circuits sont proposés : 4 km, 8 km et 12 km.

Au retour chaque participant se verra remettre un porte clés tricotés par les petites mains des ateliers créatifs.

Une tombola et une collation gratuites seront proposées grâce à nos partenaires.

Le Kis, Kemper Institut du Sein, tiendra un stand d'accompagnement pour les femmes touchées par le cancer du sein.

Merci de venir nombreux soutenir cette cause.

RANDONNEURS DU PORZAY

Mardi : marche douce, 3-4 kms. Départ à 14h00, place de l'église. Jeudi à 14h00, pétanque à Tréfeuntec.

Jeudi : répétitions de la section musico-vocale de 17h30 à 19h00, salle municipale.

Mardi 22 octobre : Douarnenez. Mercredi 23 octobre : Guengat. Vendredi 25 octobre : Ergué-Gabéric.

Contact : 06.47.98.83.53.

TRÉFEUNTEC 1856

Samedi 19 octobre : Assemblée générale de l'association Tréfeuntec 1856 à 17h30, salle des associations.

TROTTE SENTIERS DE LA BAIE

Vendredi 25 octobre : randonnée de 9 km au Juch. Contact : 06.31.52.60.64 ou 06.63.98.86.38.

COMITÉ DE JUMELAGE - TROC ET PUCES

Le comité de jumelage organise son vide grenier dimanche 20 octobre, au complexe sportif. Ouverture au public à 9h à 17h. Les inscriptions sont terminées et le troc et puces est complet.

Les bénévoles sont attendus pour la mise en place à 17h ce samedi et dimanche à 17h15 pour le ramassage des tables et chaises. Pour ceux ou celles qui veulent rejoindre le comité, les membres du bureau seront présents.

INFORMATIONS COMMERCIALES

- « Coccimarket », la supérette vous propose un dépôt de pain du dimanche 20 au dimanche 27 octobre.
- « Gamm Vert », le magasin sera fermé le mardi 22 octobre pour inventaire.
- « La bijouterie Le Bot » est fermée jusqu'au mardi 22 octobre.
- « La boucherie-charcuterie Le Grand » est fermée jusqu'au lundi 28 octobre.
- « L'angle gourmand », boulangerie-pâtisserie, sera fermé jusqu'au dimanche 3 novembre.

INFORMATIONS PAROISSIALES

Samedi 19 octobre : messe à 18h00 à Quéménéven.

Imprimé par nos soins